



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Janvier 2023

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Jean-François BERNICCHIA, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Aurélie CALVEL, Francis MOIGNOT, Dominique RENARD, Françoise SADKOWSKI et Claude TESSIER.

Absents : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Lucien DUBOIS, Justine MARTINI qui a donné pouvoir à Anne BOULIN.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation Compte rendu Conseil Municipal du 21 Octobre 2022.

Aucune remarque n'est formulée.

Adopté à l'Unanimité.

2. Annulation délibération Convention reversement Taxe Aménagement à la CACPB.

Monsieur le Maire explique que suite à changement législatif et délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2022, la Convention approuvée le 21 octobre 2022 en Conseil Municipal, est caduque et doit être annulée.

Adopté à l'Unanimité.

3. Convention de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines avec la CACPB.

Monsieur le Maire rappelle les principes de cette convention valable pour une durée d'un an et propose au Conseil de passer au vote.

Adopté à l'Unanimité.

4. Convention Missions optionnelles Centre de Gestion.

Monsieur le Maire expose les principaux points de convention et soumet celle-ci au vote.

Adopté à l'Unanimité.

5. Eclairage nocturne.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer sur les horaires d'extinction de l'éclairage public : entre 22h30 et 05h00.

Adopté à l'Unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Patrick Romanow informe le Conseil des modifications intervenues concernant le culte chrétien de l'église. Une information officielle sera faite.

Il annonce la fin imminente de la construction de la Maison Médicale de La Ferté sous Jouarre.

Dominique RENARD fait compte rendu des dernières réunions sur la Défense (où le PCS est mentionné) et le PNR.

Catherine Riehl évoque le dernier Noël des enfants, l'indisponibilité d'un Agent et s'inquiète des travaux non déclarés, rappelant que la réglementation à ce sujet est très claire.

Claude Tessier demande si les résultats des relevés électriques commandés par le SDESM sont connus. Réponse = non.

Il déplore la dégradation volontaire d'une barrière sur le chemin de Tarterel et s'inquiète du mauvais état de la RD 45. (L'agence Routière Départementale a été saisie à ce sujet).

Pascal Carbuccia s'enquiert de la date de parution de la Gazette.

Lucien DUBOIS demande si le dossier taille des haies se poursuit comme prévu. Réponse = oui, des relances seront faites si nécessaire.

Jean-François Bernicchia donne information d'une salle des fêtes d'une autre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 23 Janvier à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 23 Janvier 2023

Le Maire,
P. ROMANOW

